

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 mai 2022

## Les Turbos

**Les Turbos sont des produits financiers qui permettent de spéculer à la hausse comme à la baisse sur l'évolution d'une valeur (action, indice boursier, etc.) nommée « sous-jacent », tout en bénéficiant d'un effet de levier qui démultiplie la variation positive ou négative de ce sous-jacent. Ce produit est donc potentiellement très risqué.**

### Avertissement

Les Turbos sont des produits de spéculation risqués. En aucun cas, ils ne répondent à des besoins d'investissement de moyen ou long terme. N'investissez pas si :

- vous ne voulez pas prendre de risque pour votre épargne,
- vous ne comprenez pas le fonctionnement de ces produits.

Si vous investissez :

- n'y consacrez d'une petite partie de votre épargne (pas plus de 5%),
- n'investissez dans ces produits que sur des sites internet autorisés en France, en vérifiant leur agrément et autorisation sur site [Regafi](#) (registre des agents financiers).

## Qu'est-ce qu'un Turbo ?

Les Turbos permettent de se positionner sur l'évolution du cours d'un actif financier appelé le sous-jacent (une [action URL = \[https://www.amf-france.org/fr/investir-en-actions\]](https://www.amf-france.org/fr/investir-en-actions), un indice boursier, une matière première, une devise ...), sans avoir à détenir cet actif. Si vous estimez que le cours du sous-jacent va monter, vous achèterez un Turbo



call. Cela revient à acquérir le droit d'acheter plus tard à un prix déterminé à l'avance le sous-jacent du Turbo (au « prix d'exercice » ou strike). Au contraire, si vous estimez que le cours du sous-jacent va baisser, vous achèterez un Turbo put. Dans ce cas, vous acquérez le droit de vendre le sous-jacent du Turbo à un prix déterminé à l'avance (au « prix d'exercice » ou strike).

L'élément essentiel du Turbo est la barrière désactivante (knock out) ou « seuil de sécurité ». Lorsque le cours de l'actif sur lequel est basé le Turbo atteint ce seuil, le Turbo est immédiatement « désactivé », c'est-à-dire qu'il est radié de la cotation. Il ne peut plus être échangé. Dans le cas des Turbos « classiques », il perd alors toute valeur. Dans le cas de certains « Turbos Infinis / Illimités », il est remboursé à sa valeur résiduelle, dont le montant maximum peut être égal à la différence entre la barrière désactivante et le prix d'exercice (ajustée de la parité et d'un éventuel taux de change). Cette valeur est souvent nulle ou très faible, le seuil étant souvent égal ou proche du prix d'exercice.

Les Turbos « classiques » ont une durée de vie fixée à l'avance : la date d'échéance (ou « date de maturité »). Les Turbos Infinis / Illimités n'ont pas de date d'échéance, ils ont une durée de vie infinie.

## Comment est calculé le prix d'un Turbo ?

Les Turbos sont émis par les établissements financiers. Ils ne sont pas cotés selon l'offre et la demande mais par un « teneur de marché » dont la mission est d'assurer l'encadrement des cours et la liquidité du carnet d'ordres selon des règles définies par l'entreprise de marché, Euronext. Le prix du Turbo se calcule en faisant la différence entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice du Turbo (fixé par l'établissement émetteur, ajusté de la parité et éventuellement du taux de change entre la devise du sous-jacent et l'euro). A ceci s'ajoute une prime de risque calculée par l'émetteur. Ainsi, le prix du Turbo évolue en temps réel dans la journée en fonction de l'évolution du prix du sous-jacent.

## Comment investir dans des Turbos ?

Après avoir ouvert un compte titres ordinaire vous pouvez passer des ordres via votre intermédiaire habituel. Les Turbos peuvent s'échanger sur une plage horaire plus importante que les actions, 8h–22h par exemple.

### Les frais liés à un investissement dans un Turbo

Acheter et vendre des Turbos entraîne plusieurs types de frais. Lorsque vous achetez un Turbo, vous investissez une somme qui ne correspond qu'à une partie de la valeur de l'actif sous-jacent. L'émetteur finance le reste, ce qui implique que des frais de financement sont intégrés dans le mécanisme du Turbo. L'écart entre le prix d'achat et de vente du Turbo (la « fourchette de prix ») représente également un coût pour l'investisseur. Enfin, vous devrez vous acquitter des frais de transaction comme pour l'achat ou la vente d'actions.

### Quels sont les risques ?

Les Turbos comportent des risques importants en raison de l'effet de levier. A très court terme, il est difficile de prévoir l'évolution d'un actif sous-jacent. Si son évolution ne se fait pas dans le sens que vous avez anticipé, le risque est de perdre toute votre mise de départ à cause de l'« effet de levier » : les variations de la valeur du Turbo amplifient celles du sous-jacent. Il peut y avoir aussi des décalages entre le moment où vous passez votre ordre et le moment où celui-ci est exécuté. En quelques secondes, le cours du sous-jacent peut aller dans le sens inverse à celui que vous aviez envisagé. Par ailleurs, si le cours du sous-jacent atteint la barrière désactivante du Turbo, ce dernier peut avoir une valeur nulle ou proche de zéro.

Les caractéristiques du Turbo peuvent changer au cours de sa vie et ne plus correspondre au produit que vous aviez acheté (après une suspension de cotation par exemple).

### Les bonnes pratiques avant d'investir

- Les Turbos sont réservés à des investisseurs très avertis, ayant une bonne connaissance des marchés financiers et en particulier du sous-jacent lié au Turbo.

- Assurez-vous que ce type d'investissement correspond bien à vos objectifs et à votre sensibilité au risque. Gardez à l'esprit que les Turbos sont des produits spéculatifs de court terme.
- Les Turbos permettent de se positionner à la hausse ou à la baisse des cours d'un actif sous-jacent avec un effet de levier. Les risques sont multiples et importants ; le trading de Turbos est complexe et nécessite une attention de chaque instant ; l'effet de levier multiplie les possibilités de gain et de perte ; une position peut vous faire perdre votre investissement, mais en aucun cas plus, en quelques secondes.
- Les Turbos peuvent être radiés de la cotation avant leur date d'échéance si la barrière désactivante est touchée.
- Ces produits font l'objet de documents d'informations que leurs émetteurs doivent obligatoirement publier (y compris en cas de modification des caractéristiques d'un Turbo). Il est important de les lire attentivement avant d'investir.

---

## Cas vécu : un investisseur perd sa mise dans un Turbo

Monsieur L. [contacte l'AMF](https://www.amf-france.org/fr/demande-de-renseignements) URL = [https://www.amf-france.org/fr/demande-de-renseignements] suite à la perte totale du montant qu'il a investi dans un Turbo. Il ne comprend pas pourquoi son produit ne vaut plus rien et se demande si l'établissement financier ne s'est pas trompé.

Monsieur L. n'a pas bien compris l'une des caractéristiques essentielles des Turbos. Ces produits prévoient une « barrière désactivante » : lorsque le cours du sous-jacent atteint un certain niveau, qui est connu à l'avance (la barrière), le Turbo perd toute sa valeur. Par exemple, un Turbo permettant de « jouer » la hausse d'une action ne vaut plus rien si le cours de l'action baisse et touche le plancher prévu. C'est bien ce qui s'est passé pour le Turbo souscrit par notre investisseur.

Rappelez-vous que ce type de produit, de nature spéculative, s'adresse à des investisseurs avertis qui disposent des connaissances et de l'expérience nécessaires pour en comprendre le fonctionnement et les risques. L'intermédiaire financier est tenu de s'en assurer, mais c'est aussi à vous de lire attentivement l'information qui vous est destinée, de ne pas surestimer vos chances et de ne pas investir si vous ne comprenez pas le mécanisme du produit.

---

SUR LE MÊME THÈME

---

ARTICLE ARNAQUES

15 décembre 2021

Eviter les arnaques



ARTICLE BIEN INVESTIR

11 janvier 2018

Comment organiser  
son épargne ?



ARTICLE BIEN INVESTIR

07 janvier 2014

Préparer son rendez-  
vous avec un conseiller  
financier



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02